

Bon No: 001013800		1ere Gachée: 11:22 (1) Quantité: 1.00 m3		Date: 10/09/2026 JM2609109722 référence commande(2):		Zone: ZONE CALVI Véhicule: 6 CLIENT 2 CLIENT									
client: 129 chantier: 001		SRHC SOUS CENTRAL				CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 									
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier				RETOUR centrale		ATTENTE 00:00		température: vitesse du vent: validité:			
code Béton RETC20XC1S1		désignation(6)(8) BPS NF EN 206+A2/CN		certification		classe d'exposition(3) XC1/XC2		Classe Chlorure CL 0.40		consistance(7) S1		Dmax 16			
ciment(type et classe)				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 273		Résistance caractéristique(4) C20/25							
appellation commerciale RET C20/25 XC1 D16 S1 Propriétés particulières spécifiées Retard 4h															
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE							
				RP MV				NOM:							
								signature du client:							
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:														signature:	

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN